

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 23 NOVEMBRE 2021 À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CAMPUS DE ROUYN-NORANDA PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Présences

Éric Aubin, directeur des études	Karl Guimond
Sylvain Blais, directeur général	Florence Julien
Amélie Brouillard	Guillaume Marquis, président
Mélanie Brunette	Philippe Marquis
Pierre Deshaies	Isabelle Métivier
Yannick Dyell	Vincent Perreault
Francis Forgues	Mélissa Tardif
Frédérique Godefroid	Ghislain Vallée
Évelyne Grenier-Ouimette	

Absences

Isabelle Chartrand	Katrine Lévesque
Joseph Eid	Marie-Soleil Malo
Chantal Hamelin, vice-présidente	Jason Yergeau
Félix-Antoine Lafleur	

Observateurs

Martin Beauchemin, technicien informatique
Jérémy Belzil, enseignant - département de physique
Nicole Fortier, agente de soutien administratif
Hazar Garbouj, coordonnatrice, gestion de projets
Diane Landriault, secrétaire générale
Judith Lecompte, enseignante - Techniques d'éducation spécialisée
Christine Lessard, enseignante - Soins infirmiers
Patrick Mainil, enseignant - Technologie de l'électronique industrielle
Louis Riopel, enseignant - département de français
Ève Rioux, enseignante - département de français

Invités

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement
Hassine Bouafif, directeur Centre technologique des résidus industriels
Gilles Cossette, directeur administratif – Centre technologique des résidus industriels
Frédéric Couture, enseignant – Technologie de l'électronique industrielle
Geneviève Dostie, enseignante – Techniques de travail social
Prudence Hannis, directrice Institution Kiuna
Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines
Jean-François Nolet, conseiller pédagogique
Louis Perreault, directeur des services administratifs
Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique
Ian Vaillancourt, enseignant – Soins préhospitaliers d'urgence

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Patrick Mainil, enseignant en Technologie de l'électronique industrielle s'adresse aux membres du conseil concernant le déficit de la masse salariale enseignante. Il demande que la résorption du déficit soit réalisée de façon à ne pas mettre en péril la mission du Cégep.

Christine Lessard, enseignante en soins infirmiers s'adresse également aux membres sur le même sujet en témoignant de son état d'esprit sur la contribution qui est demandée au personnel enseignant, particulièrement en période de pandémie.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après l'ajout des deux points suivants :**

7.16 Nomination – Poste de coordination en gestion de projets – Ressources matérielles;

7.17 Nomination – Gestionnaire administratif au Service de l'informatique.

Et du report en janvier 2022 des points suivants :

7.7 Politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée;

8.1 Entente sur le projet métaux stratégiques (Éléments08);

9.3 Croix du Pavillon principal du Cégep.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2021

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Mélanie Brunette, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 19 octobre 2021.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 OCTOBRE 2021

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 19 octobre 2021.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUTION KIUNA 2020-2021

Prudence Hannis, directrice générale de l'Institution Kiuna se joint à la séance afin de présenter le rapport annuel 2020-2021 de l'Institution.

Elle mentionne que malgré une année financière difficile en raison de la COVID-19, l'Institution a réalisé beaucoup d'activités.

Elle souligne les dix années d'existence de l'Institution Kiuna, en date du 2 octobre 2021.

CA-3377

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre le Conseil en Éducation des Premières Nations, le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, entente qui vise à travailler à la mise sur pied de l'Institution postsecondaire des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le respect de *la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi que les politiques internes et les obligations contractuelles et légales de chacune des parties, leurs instances décisionnelles, consultatives et de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, un collège doit faire au ministre ou à la ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'Institution Kiuna doit être adopté, entre autres, par le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Frédérique Godefroid, et unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel 2020-2021 de l'Institution Kiuna, tel que présenté.**

7.2. CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS : RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2020-2021 – PLAN DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

7.2.1. RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

Le directeur du Centre technologique des résidus industriels (CTRI), Hassine Bouafif, ainsi que Gilles Cossette, directeur administratif, se joignent à la rencontre pour présenter le rapport annuel et les états financiers 2020-2021 du CTRI.

Il est notamment question de la contribution financière des partenaires privés et des fonds publics, des résultats comparatifs du CTRI versus les résultats moyens des autres centres collégiaux de transfert technologique CCTT, et ce, sur une période de cinq ans.

Des informations sont demandées sur les postes actuels à pourvoir au CTRI et sur les moyens d'attraction des chercheurs. Des informations additionnelles à ce sujet seront fournies lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

CA-3378

CONSIDÉRANT les nouvelles demandes du ministère de l'Enseignement supérieur, visant la présentation des états financiers des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT);

CONSIDÉRANT QUE le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) est un CCTT affilié au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CTRI a approuvé les états financiers au 30 juin 2021 du CTRI, le 9 novembre 2021.

Sur présentation et recommandation du directeur général du CTRI, Hassine Bouafif, il est proposé par Ghislain Vallée, appuyé par Isabelle Métivier, et unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel et les états financiers au 30 juin 2021 du Centre technologique des résidus industriels.**

7.2.2 PLAN DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Le directeur du Centre technologique des résidus industriels (CTRI), Hassine Bouafif, présente le plan de travail ainsi que les prévisions budgétaires 2021-2022 du CTRI.

CA-3379

CONSIDÉRANT les nouvelles demandes du ministère de l'Enseignement supérieur, visant la présentation des rapports annuels et des plans d'action des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT);

CONSIDÉRANT QUE le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) est un CCTT affilié au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CTRI a approuvé le Plan de travail et les prévisions budgétaires 2021-2022 du CTRI.

Sur présentation et recommandation du directeur général du CTRI, Hassine Bouafif, il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Mélissa Tardif, et unanimement résolu **d'adopter le Plan de travail et les prévisions budgétaires 2021-2022 du Centre technologique des résidus industriels, tels que présentés.**

7.3. RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2020-2021

La secrétaire générale, Diane Landriault présente le rapport financier du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue 2020-2021, en l'absence de madame Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications.

CA-3380

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep est tenu de faire rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit faire état, entre autres, des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le *Plan stratégique de développement*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du *Plan stratégique de développement*, issu du conseil d'administration, a été consulté sur ce rapport annuel et qu'il en recommande l'adoption.

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel du Cégep 2020-2021, tel que présenté.**

7.4. RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROGRAMME ET PLAN D'ACTION : SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE

Le directeur des études Éric Aubin introduit le sujet. La directrice adjointe des études – développement pédagogique Caroline Rioux présente le rapport d'évaluation et le plan d'action du programme Soins préhospitaliers d'urgence, assistée de Ian Vaillancourt, enseignant de cette discipline et Jean-François Nolet, conseiller pédagogique.

Les membres sont informés des phases de gestion des programmes d'études pour lesquels une évaluation est prévue tous les dix ans. Un comité d'évaluation est créé permettant de revoir et d'ajuster le programme.

CA-3381

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la Direction des études, pour la production du rapport d'évaluation et du plan d'action qui en découle, pour le programme Soins préhospitaliers d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.10 d) de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGP), le conseil d'administration a la responsabilité d'adopter les rapports d'évaluation et les plans d'action des programmes d'études;

CONSIDÉRANT les avis favorables de la Commission des études 283-CdE-03 et 284-CdE-05.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Yannick Dyell et unanimement résolu **d'adopter le rapport d'évaluation ainsi que le plan d'action pour le programme – Soins préhospitaliers d'urgence.**

7.5. PLAN D'ACTION – TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL

Le directeur des études, Éric Aubin, introduit la directrice adjointe des études – développement pédagogique Caroline Rioux ainsi que Geneviève Dostie, enseignante en Techniques de travail social. Cette dernière présente le plan d'action du programme.

CA-3382

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la Direction des études, pour la production du plan d'action pour le programme 388.A0 – Techniques de travail social;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.10 d) de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGP), le conseil d'administration a la responsabilité d'adopter les plans d'action des programmes d'études;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des études 284-CdE-04.

Il est proposé par Frédérique Godefroid, appuyée par Mélissa Tardif, et unanimement résolu **d'adopter le plan d'action pour le programme – Techniques de travail social.**

7.6. PROGRAMME TECHNOLOGIE DU GÉNIE ÉLECTRIQUE – AUTOMATISATION ET CONTRÔLE

Le directeur des études, Éric Aubin, introduit la directrice adjointe des études – développement pédagogique Caroline Rioux ainsi que Frédéric Couture, enseignant en Technologie de l'électronique industrielle.

Cette nouvelle version du programme, émise par le Ministère, exige une élaboration locale à mettre en œuvre à l'automne 2022. Le directeur général informe les membres que le Cégep mettra en place un monitoring des efforts qui seront nécessaires de la part des étudiantes et des étudiants lors de l'implantation de cette nouvelle version du programme.

CA-3383

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la Direction des études, suite au nouveau programme 243.DO – Technologie du génie électrique émis par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre obligatoire du programme à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des études 284-CdE-03.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Philippe Marquis, et unanimement résolu **d'adopter la mise en œuvre du programme « Technologie du génie électrique – automatisation et contrôle ».**

7.7. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME VISANT LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE

Ce sujet est reporté à la séance du conseil d'administration de janvier 2022.

7.8. PLANIFICATION DÉCENNALE DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE 2022-2032

Le directeur des ressources matérielles, Louis Perreault, présente la planification décennale des investissements d'infrastructures de recherche 2022-2032. Cette planification annuelle est demandée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

CA-3384

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, à l'effet d'effectuer la collecte, la mise à jour et la priorisation du Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2022-2032 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2022-2032 pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration.

Sur une proposition de Mélanie Brunette, appuyée par Philippe Marquis, il est unanimement résolu **d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2022-2032.**

Par la suite, Louis Perreault présente la planification décennale des investissements « autres ».

7.9. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUDIT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020-2021

La directrice des services financiers et de l'approvisionnement, Fanny Bernèche, présente le rapport d'audit produit par la firme d'auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton. Ce rapport a été validé par le comité de finances et d'audit du Cégep.

Le directeur général, Sylvain Blais, apporte des précisions sur le déficit de la masse salariale enseignante. Il transmettra une lettre à la communauté collégiale pour les sensibiliser à la situation. Il s'agit de trouver la meilleure voie afin de revenir à l'équilibre budgétaire et ainsi résorber ce déficit tout en s'assurant d'agir avec équité pour tous les membres du personnel.

CA-3385

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant sans réserve présenté au comité de finances et d'audit le 17 novembre 2021, lequel a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dûment mandatée par la résolution no CA-3357 du conseil d'administration du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit;

CONSIDÉRANT également que la situation pandémique a généré un déficit significatif à la masse salariale enseignante.

Sur une proposition de Ghislain Vallée, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu :

- ***d'adopter, pour l'exercice financier 2020-2021, le rapport financier annuel, les notes aux états financiers et les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2020-2021 ENERCÉGEP »;***
- ***d'autoriser le Cégep à contribuer au déficit de la surembauche enseignante par l'injection d'un montant à définir, à partir des sommes disponibles au budget de fonctionnement.***

7.10. VIREMENTS INTER FONDS 2020-2021

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement, présente les virements inter fonds 2020-2021.

CA-3386

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice des services financiers et de l'approvisionnement des états financiers et des virements inter fonds entre le fonds des investissements et le fonds de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dûment mandatée par la résolution CA-3357 du conseil d'administration en date du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité de finances et d'audit a été consulté le 17 novembre 2021.

Sur une proposition de Isabelle Métivier, appuyée par Ghislain Vallée, il est unanimement résolu ***d'adopter les virements inter fonds 2020-2021 tels que présentés, pour un montant de 154 686\$.***

7.11. DÉSAFFECTATION DU SOLDE DE FONDS DE FONCTIONNEMENT 2021-2022 ET 2022-2023

La directrice des services financiers et de l'approvisionnement, Fanny Bernèche, explique la nature de la désaffectation du solde de fonds de fonctionnement 2021-2022 et 2022-2023.

CA-3387

CONSIDÉRANT la résolution CA-3288 du conseil d'administration qui soutient les projets stratégiques en vue de la réalisation des objectifs du *Plan stratégique de développement 2020-2025* pour un montant de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant affecté au solde de fonds de 1 000 000 \$ pour les années 2021-2022 et 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de fonds du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est actuellement inférieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Cégep doit conserver un solde de fonds positif afin de couvrir la surembauche enseignante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de finances et d'audit.

Sur une proposition de Ghislain Vallée, appuyée par Pierre Deshaies, il est unanimement résolu **de désaffecter au solde de fonds le montant de 1 000 000 \$ pour les années 2021-2022 et 2022-2023 lequel était prévu pour soutenir les projets stratégiques en lien avec le Plan stratégique de développement 2020-2025. L'année prochaine, à la suite de la présentation du rapport financier annuel pour l'année 2021-2022, le conseil d'administration pourra évaluer la possibilité de réaffecter des sommes au Plan stratégique.**

7.12. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2021-2022

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement, présente le régime d'emprunts à long terme 2021-2022 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

CA-3388

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 301 155,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 13 septembre 2021;

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 301 155,00 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i. le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii. le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii. le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La directrice ou le directeur général;
 La directrice ou le directeur des services financiers et de l'approvisionnement;
 La directrice ou le directeur des ressources matérielles;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Il est proposé par Ghislain Vallée, appuyé par Sylvain Blais, et unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 30 juin 2022, des emprunts à long terme d'au plus 11 301 155 \$.**

7.13. RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

La directrice des services financiers et de l'approvisionnement, Fanny Bernèche, présente le régime d'emprunts à court terme valide jusqu'au 31 décembre 2022.

CA-3389

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à la *Loi sur l'administration financière*;

Il est proposé par Isabelle Métivier, appuyée par Sylvain Blais, et unanimement résolu **d'adopter la résolution suivante** :

QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :

- a) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;**
 - b) **les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;**
 - c) **le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.**
1. **QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 2. **QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurement à la présente résolution;**
 3. **QUE tout emprunt temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 4. **QU'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;**
 5. **QUE la directrice ou le directeur des services financiers et approvisionnements, la directrice ou le directeur général, ou la directrice ou le directeur des ressources matérielles de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;**
 6. **QUE la directrice ou le directeur des services financiers et approvisionnements, la directrice ou le directeur général, ou la directrice ou le directeur des ressources matérielles de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;**
 7. **QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.**

7.14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN DÔME SUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE

Le directeur général, Sylvain Blais, explique l'objectif d'une demande d'aide financière pour la construction d'un dôme sur le terrain synthétique multisports de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), et qui requiert l'autorisation du conseil. Ce projet doit être déposé d'ici le 11 décembre 2021.

CA-3390

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « le Cégep »), la Ville de Rouyn-Noranda et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) afin de développer un projet de construction d'un dôme;

CONSIDÉRANT le déficit d'infrastructures sportives sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT les besoins d'équipements adéquats et de plateaux sportifs de qualité afin d'attirer, de retenir et d'animer les étudiantes et les étudiants;

CONSIDÉRANT les enjeux de santé et de bien-être, faisant en sorte que ce projet mobilisateur permettra tant aux étudiantes et étudiants de tous les niveaux académiques qu'à l'ensemble des citoyennes et citoyens de profiter d'installations adéquates pour la pratique de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep négociera une entente afin de ne pas être le chargé de projet pour la construction du dôme et n'assumera aucun coût ou frais lors de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep négociera une entente pour ne pas être le gestionnaire du dôme et qu'il n'assumera aucun frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep négociera un bail emphytéotique de 20 ans afin de permettre la construction d'un dôme sur le terrain de l'UQAT;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep déposera une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur pour un projet de construction d'un dôme sur le terrain synthétique multisports de l'UQAT lorsque l'ensemble des conditions citées précédemment seront respectées.

*Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Isabelle Métivier, et unanimement résolu **d'autoriser le directeur général** :*

- ***à négocier des ententes et un bail avec la Ville de Rouyn-Noranda et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue afin de construire un dôme sur le terrain synthétique multisports de l'UQAT;***
- ***à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur pour le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) lorsque les conditions citées précédemment seront respectées.***

7.15. POSTE DE DIRECTION DE LA FONDATION DU CÉGEP ET COMITÉ DE SÉLECTION

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du départ de Valérie Lemay, directrice de La Fondation du Cégep. Un comité de sélection doit donc être constitué afin de la remplacer.

CA-3391

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction de la Fondation du Cégep deviendra vacant à la suite de l'annonce du départ de Valérie Lemay;

CONSIDÉRANT le processus de dotation à mettre en place pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE selon le Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep, il est prévu de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité;

CONSIDÉRANT toutefois qu'un membre du conseil d'administration de la Fondation du Cégep participera à ce comité de sélection, faisant en sorte qu'un seul membre du conseil d'administration du Cégep est sollicité.

Il est proposé par Isabelle Métivier, appuyée par Mélanie Brunette, et unanimement résolu :

- **De combler le poste de directrice ou de directeur de la Fondation du Cégep;**
- **De former un comité de sélection et de nommer Karl Guimond, Mélanie Brunette ou Ghislain Vallée pour représenter le conseil d'administration ou pour agir à titre de substitut.**

Le directeur général et la directrice des ressources humaines du Cégep, ainsi qu'un membre du conseil d'administration de la Fondation participeront également à ce comité de sélection.

En cas de désistement des personnes désignées pour représenter le conseil d'administration du Cégep, celui-ci mandate la direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement de la personne qui se sera désistée.

7.16. NOMINATION – POSTE DE COORDINATION EN GESTION DE PROJETS – RESSOURCES MATÉRIELLES

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, présente la candidature de Raphaël Poirier au poste de coordonnateur en gestion de projets à la Direction des ressources matérielles.

CA-3392

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT l'avis unanime du comité de sélection, pour recommander la candidature de Raphaël Poirier pour combler ce poste.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Karl Guimond et unanimement résolu ***de procéder à l'embauche de Raphaël Poirier à titre de Coordonnateur en gestion de projets à la Direction des ressources matérielles (classe 6) à compter du 4 janvier 2022. Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction des ressources matérielles.***

7.17. NOMINATION – GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, présente la candidature de Michel Nadeau au poste de gestionnaire administratif au Service de l'informatique.

CA-3393

CONSIDÉRANT la volonté de créer un nouveau poste au service de l'informatique;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT l'avis unanime du comité de sélection, pour recommander la candidature de Michel Nadeau pour combler ce poste.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Philippe Marquis, et unanimement résolu ***de procéder à l'embauche de Michel Nadeau à titre de gestionnaire administratif au Service de l'informatique (classe 4) à compter du 13 décembre 2021. Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction générale.***

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8.1. ENTENTE SUR PROJET MÉTAUX STRATÉGIQUES (ÉLÉMENTS08)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du conseil d'administration.

8.2. MISE À JOUR DU PROFIL DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le document relatif à la mise à jour du profil des compétences des membres du conseil d'administration sera transmis par courriel à tous les membres du conseil d'administration, par la secrétaire générale, Diane Landriault.

8.3. VISITE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil de la visite possible de monsieur Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, à la séance du conseil d'administration du 25 janvier 2022. On souhaite tenir cette rencontre en présence au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda, s'il y a lieu.

8.4. CÉGEPS DES RÉGIONS : DÉVELOPPEMENTS DE PROGRAMMES

Sylvain Blais, directeur général, fera parvenir aux membres du conseil par courriel, les informations concernant le développement de programmes.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. PLANIFICATION DÉCENNALE DES INVESTISSEMENTS « AUTRES »

Ce point a été traité à l'intérieur du point 7.8.

9.2. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente les rapports des travaux des comités issus du conseil d'administration.

Les travaux identifiés au calendrier des activités 2020-2021 ont été réalisés pour l'ensemble des comités à l'exception du comité de suivi du *Plan stratégique de développement*, qui a reporté une des activités prévues.

9.3. CROIX DU PAVILLON PRINCIPAL DU CÉGEP

Ce sujet est reporté à la séance du conseil d'administration de janvier 2022.

9.4. ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Les évaluations du directeur général et du directeur des études ont été produites et remises sous pli scellé au bureau de la secrétaire générale, Diane Landriault.

ÉLECTION DES OFFICIERS

10. ÉLECTION DES OFFICIERS

Tel que le prévoit le *Règlement général de régie interne*, des élections sont tenues au mois de novembre de chaque année.

Sur une proposition de Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **de nommer Diane Landriault à titre de présidente d'élection et de nommer Nicole Fortier à titre de scrutatrice.**

10.1 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection explique la procédure d'élection. Elle invite les membres à faire des propositions pour d'abord pourvoir le poste de **présidente ou de président du conseil.**

Isabelle Métivier propose la candidature de Guillaume Marquis à la présidence.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Guillaume Marquis accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Guillaume Marquis élu à titre de président du conseil d'administration pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

10.2. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir le poste de **vice-présidente ou de vice-président du conseil.**

Guillaume Marquis propose la candidature de Chantal Hamelin à la vice-présidence.

Chantal Hamelin avait proposé la candidature de Mélanie Brunette.

Isabelle Métivier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Chantal Hamelin avait fait mention qu'elle déclinait sa mise en candidature si elle était proposée.

Mélanie Brunette accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare donc Mélanie Brunette élue vice-présidente du conseil d'administration pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

10.3. ÉLECTION AU POSTE DE MEMBRE EXTERNE AU COMITÉ EXÉCUTIF

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir le poste de membre externe au comité exécutif.

Pierre Deshaies avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.

Ghislain Vallée propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Pierre Deshaies avait déjà confirmé son intérêt.

La présidente d'élection déclare donc Pierre Deshaies élu à titre de membre externe du comité exécutif pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

10.4. ÉLECTION AU POSTE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU COMITÉ EXÉCUTIF

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir le poste de membre représentant le personnel au comité exécutif.

Yannick Dyell propose la candidature de Philippe Marquis.

Isabelle Métivier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Philippe Marquis accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare donc Philippe Marquis élu à titre de membre représentant le personnel au comité exécutif pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Le comité exécutif sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Éric Aubin, directeur des études*
- *Sylvain Blais, président du comité exécutif et directeur général*
- *Mélanie Brunette, vice-présidente du conseil d'administration*
- *Pierre Deshaies, membre externe*
- *Guillaume Marquis, président du conseil d'administration*
- *Philippe Marquis, membre représentant le personnel*

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCENT ÉGALEMENT LE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES.

ÉLECTIONS AUX DIVERS COMITÉS

11. ÉLECTIONS AUX DIVERS COMITÉS

11.1. COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire les membres du comité Gouvernance et éthique pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Guillaume Marquis propose la candidature de Mélanie Brunette
Évelyne Grenier-Ouimette avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Chantal Hamelin avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Katrine Lévesque avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Félix-Antoine Lafleur avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Karl Guimond avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité mais il se désiste.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare Mélanie Brunette élue à titre de présidente du comité Gouvernance et éthique. Elle déclare également Katrine Lévesque élue à titre de membre interne de ce comité.

Toutefois, le nombre de candidates et de candidats externes intéressés à siéger sur ce comité est plus élevé que le nombre de postes à combler. Le vote est retardé à la séance du conseil de janvier 2022 étant donné l'absence de deux membres intéressés. Un poste de représentant interne est également à combler.

11.2. COMITÉ DE FINANCES ET D'AUDIT

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin d'élire les membres du comité de finances et d'audit pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Isabelle Métivier avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Sylvain Blais propose la candidature de Ghislain Vallée.
Sylvain Blais propose la candidature de Karl Guimond.

Isabelle Métivier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Isabelle Métivier avait déjà confirmé son intérêt.

Ghislain Vallée accepte sa mise en candidature.

Karl Guimond accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare donc Isabelle Métivier, Ghislain Vallée et Karl Guimond élus à titre de membres du comité de finances et d'audit pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Le comité de finances et d'audit sera composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, directeur général*
- *Karl Guimond*
- *Isabelle Métivier*
- *Ghislain Vallée*

11.3. COMITÉ DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire les membres du comité *Plan stratégique de développement* pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Isabelle Chartrand avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.

Yannick Dyell avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.

Karl Guimond avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité mais il se désiste.

Félix-Antoine Lafleur avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Isabelle Chartrand avait déjà confirmé son intérêt.

Yannick Dyell avait déjà confirmé son intérêt.

Félix-Antoine Lafleur avait déjà confirmé son intérêt.

La présidente d'élection déclare donc Isabelle Chartrand, Yannick Dyell et Félix-Antoine Lafleur élus à titre de membres du comité de suivi du Plan stratégique de développement pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Le comité de suivi du *Plan stratégique de développement* sera composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Éric Aubin, directeur des études*
- *Sylvain Blais, directeur général*
- *Isabelle Chartrand*
- *Yannick Dyell*
- *Félix-Antoine Lafleur*

11.4. Comité de validation des règlements et politiques

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire les membres du comité de validation des règlements et politiques pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Frédérique Godefroid propose la candidature de Philippe Marquis.

Sylvain Blais propose la candidature d'Isabelle Métivier.

Mélissa Tardif avait manifesté son intérêt à siéger sur ce comité.

Yannick Dyell avait manifesté son intérêt à siéger sur ce comité.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Yannick Dyell se désiste.

Philippe Marquis accepte sa mise en candidature.

Isabelle Métivier accepte sa mise en candidature.

Mélissa Tardif avait déjà confirmé son intérêt.

La présidente d'élection déclare donc Philippe Marquis, Isabelle Métivier et Mélissa Tardif élus à titre de membres du comité de validation des règlements et politiques pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Le comité de validation des règlements et politiques sera composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, directeur général*

- *Philippe Marquis*
- *Isabelle Métivier*
- *Mélissa Tardif*

11.5. COMITÉ DE SUIVI SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX D'ÉRUDITION

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire les membres du comité de suivi sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Mélanie Brunette avait déjà manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Katrine Lévesque avait déjà manifesté son intérêt à siéger à ce comité.
Sylvain Blais propose la candidature de Karl Guimond.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Mélanie Brunette avait déjà confirmé son intérêt.
Katrine Lévesque avait déjà confirmé son intérêt.
Karl Guimond accepte sa mise en candidature

La présidente d'élection déclare donc Mélanie Brunette, Karl Guimond et Katrine Lévesque élus à titre de membres du comité de suivi sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition pour la période de novembre 2021 à novembre 2022.

Le comité de suivi sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Éric Aubin, directeur des études*
- *Sylvain Blais, directeur général*
- *Mélanie Brunette*
- *Karl Guimond*
- *Katrine Lévesque.*

ÉMISSION DES DIPLÔMES

12. ÉMISSION DES DIPLÔMES

12.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3394

Sur une proposition de Mélanie Brunette appuyée par Yannick Dyell et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

12.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3395

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Philippe Marquis, il est unanimement résolu ***d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

AFFAIRES DIVERSES

13. AFFAIRES DIVERSES

GALA EXCELL'OR 2021 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ABITIBI-OUEST

Sylvain Blais félicite le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, récipiendaire d'un prix de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, dans la catégorie des investissements de plus d'un demi-million de dollars.

DOSSIERS À HUIS CLOS

14. DOSSIERS À HUIS CLOS

Les membres sont invités à se prononcer sur la tenue de l'assemblée à huis clos absolu ou relatif.

Au sens du *Règlement général de régie interne*, le huis clos absolu s'entend de l'exclusion de l'assemblée de toute personne autre que les membres en fonction du conseil.

Le huis clos relatif s'entend de l'exclusion de l'assemblée de toute personne autre que les membres en fonction du conseil, le Secrétariat général s'il y a lieu et toute personne acceptée par le conseil.

Il est proposé par Sylvain Blais appuyé par Guillaume Marquis et unanimement résolu **de tenir l'assemblée à huis clos relatif et d'accepter la participation de la secrétaire générale et de l'adjointe du directeur général.**

14.1. MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CÉGEP

Le directeur général du Cégep, Sylvain Blais, quitte l'assemblée.

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres que le directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a déposé une demande de renouvellement de son mandat.

Le processus de renouvellement est expliqué à tous les membres. Un comité de renouvellement doit être formé.,

CA-3396

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général ou de la directrice ou directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* (R4);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de ce *Règlement* encadre l'ensemble des actions devant être portées dans le cadre d'un renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 a) stipule que le conseil d'administration doit nommer un comité de renouvellement de mandat, lequel doit être composé de trois personnes, à savoir : le président du conseil, la vice-présidence du conseil et un troisième membre visé aux paragraphes 1 à 3 de l'article 3.1 du *Règlement général de régie interne* (R1) du collège;

CONSIDÉRANT le processus de renouvellement du mandat du directeur général transmis aux membres du conseil.

Il est proposé par Guillaume Marquis appuyé par Mélanie Brunette :

- **de nommer Pierre Deshaies comme troisième membre visé aux paragraphes 1 à 3 de l'article 3.1 du Règlement général de régie interne du Cégep**
- **d'organiser une première réunion de travail afin de valider le processus de renouvellement proposé et de déterminer les prochaines étapes.**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 23 sur une proposition de Isabelle Métivier.

Président,

Secrétaire générale,



Guillaume Marquis

Diane Landriault